parcoursup

Entrez dans l'enseignement supérieur

@Parcoursup_info

@Parcoursupinfo

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE ET
DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Production SAIO Aix-Marseille le 15.01.2019

parcoursup
Entrez dans l'enseignement supérieur

Le calendrier 2019 en trois étapes

ETAPE 1

Nov.
Déc.
Janv. 2019
1
Novembre 2018 > Janvier 2019
Je m'informe & découvre les formations
FIN NOVEMBRE → JANVIER
Je m'informe sur mon orientation, notamment sur le site terminales2018-2019.fr, et je participe à la 1re semaine de l'orientation organisée dans mon lycée.
Si je suis déjà étudiant et que je souhaite me réorienter : je me renseigne auprès du service orientation de mon établissement.
DÉBUT DÉCEMBRE
Je renseigne ma fiche de dialogue.
Le 1er conseil de classe prend connaissance de mon projet d'orientation et formule des recommandations.
20 DÉCEMBRE
Ouverture du site d'information de Parcoursup :
• Je m'informe sur le déroulement de la procédure sur Parcoursup.fr
• Je consulte l'offre de formation : les contenus, les attendus, les débouchés professionnels et les critères d'examen des dossiers.

LE SITE PARCOURSUP: 20 DÉCEMBRE- 22 JANVIER

WWW.PARCOURSUP.FR

TERMINALES2018-2019.FR

Un site dédié à l'orientation

- **Découvrir les filières de formation de l'enseignement supérieur**
- **Comprendre le contenu des formations, les connaissances et compétences attendues**
- **Découvrir des métiers et les parcours jusqu'à l'insertion professionnelle**
- **Connaître les caractéristiques des filières les plus demandées** (STAPS, Droit, Psychologie, PACES…) et **les opportunités des filières d'avenir**
- **Échanger** par chat, mail ou téléphone avec des conseillers

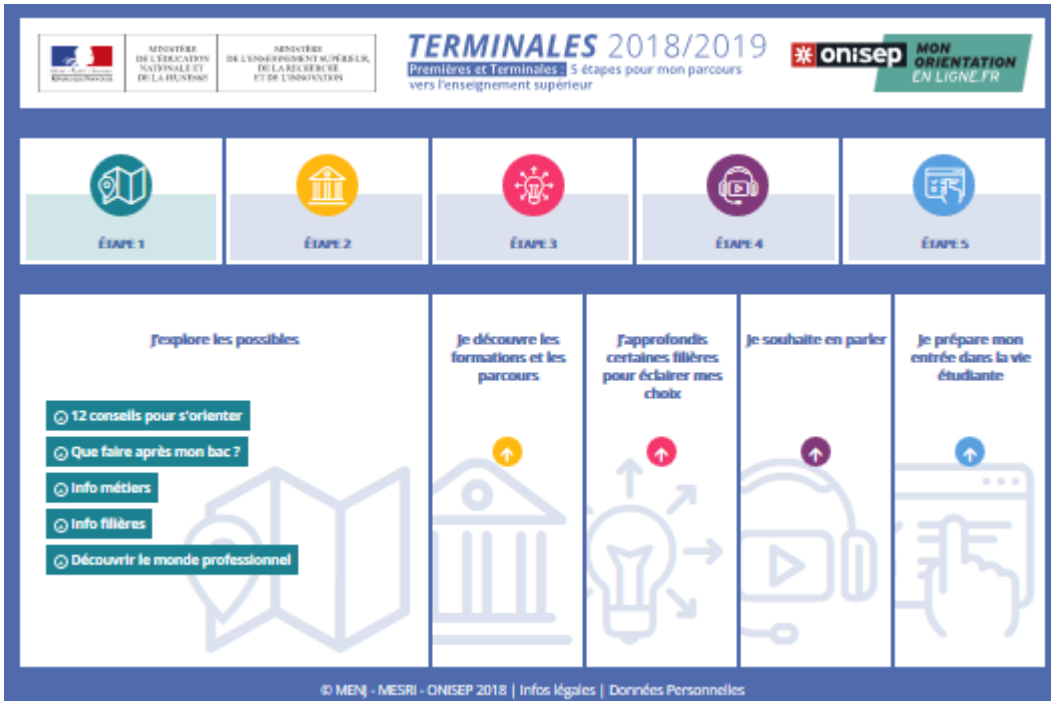

ETAPE 2

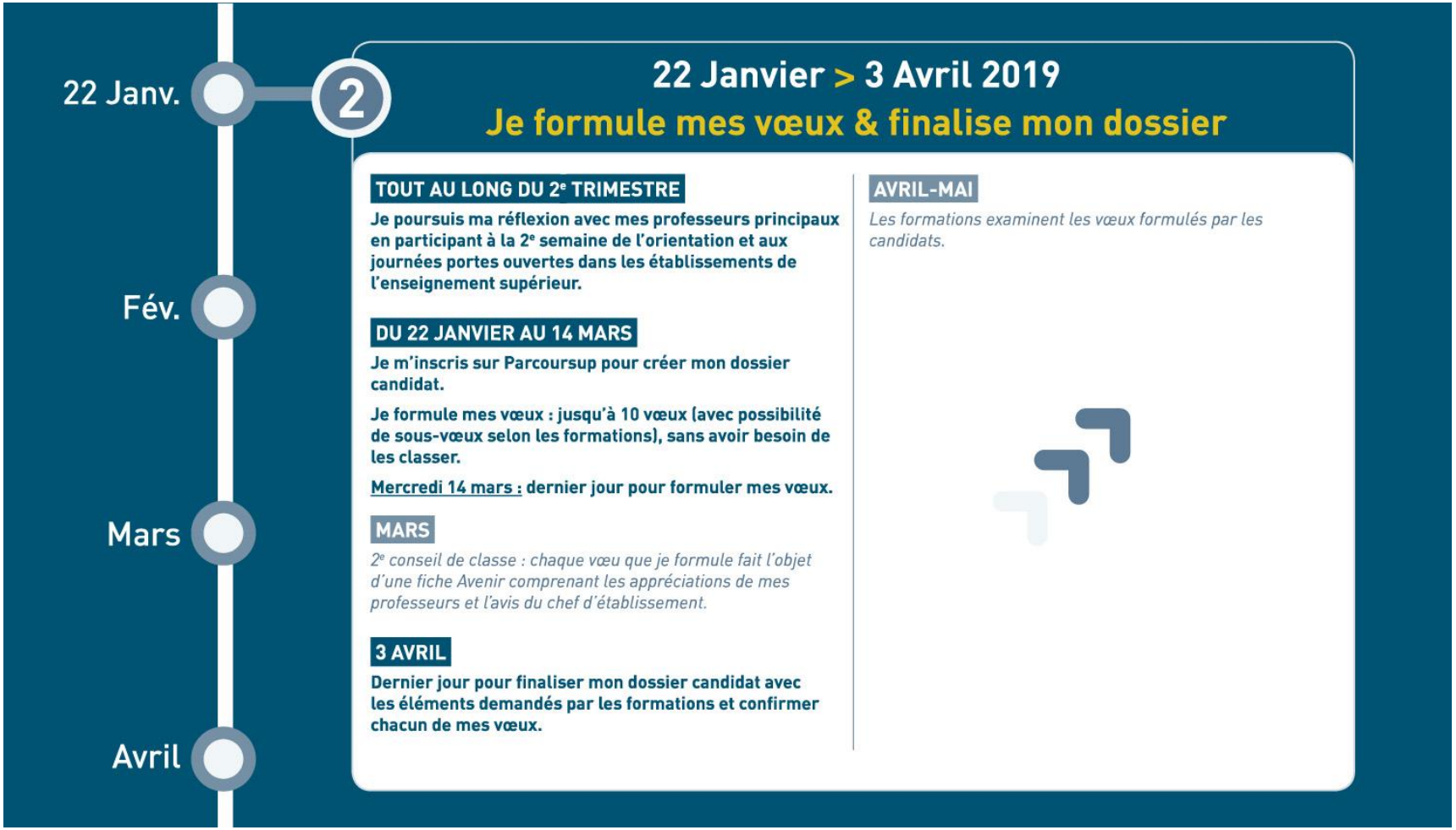
22 Janv.
Fév.
Mars
Avril
2
22 Janvier > 3 Avril 2019
Je formule mes vœux & finalise mon dossier
TOUT AU LONG DU 2e TRIMESTRE
Je poursuis ma réflexion avec mes professeurs principaux en participant à la 2e semaine de l'orientation et aux journées portes ouvertes dans les établissements de l'enseignement supérieur.
DU 22 JANVIER AU 14 MARS
Je m'inscris sur Parcoursup pour créer mon dossier candidat.
Je formule mes vœux : jusqu'à 10 vœux (avec possibilité de sous-vœux selon les formations), sans avoir besoin de les classer.
Mercredi 14 mars : dernier jour pour formuler mes vœux.
MARS
2e conseil de classe : chaque vœu que je formule fait l'objet d'une fiche Avenir comprenant les appréciations de mes professeurs et l'avis du chef d'établissement.
3 AVRIL
Dernier jour pour finaliser mon dossier candidat avec les éléments demandés par les formations et confirmer chacun de mes vœux.
AVRIL-MAI
Les formations examinent les vœux formulés par les candidats.

LE SITE PARCOURSUP: 22 JANVIER – 14 MARS

WWW.PARCOURSUP.FR

FORMATIONS DISPONIBLES VIA LE MOTEUR DE RECHERCHE : 14 000 FORMATIONS AU NIVEAU NATIONAL, 633 FORMATIONS DANS L'ACADÉMIE D'AIX-MARSEILLE (PUBLIC, PRIVÉ, APPRENTISSAGE)

ÉCOLES ingénieur, commerce, architecture

CPGE

LICENCES

BTS

AUTRES FORMATIONS arts, DNMADE…

DUT

EFTS : Etablissements de Formation en Travail social

IFSI : instituts de Formation en Soins Infirmiers

Certaines formations sont encore, pour cette année, hors Parcoursup : université Paris Dauphine, sciences Po Paris et IEP, certaines écoles de commerce et d'ingénieur, etc.

> Contacter directement ces établissements et vérifier les modalités d'admission

FORMULER DES VŒUX MOTIVÉS

> **Des vœux motivés** : en quelques lignes les lycéens expliquent ce qui motive chacun de leurs vœux. Ils sont accompagnés par les professeurs principaux

> **Des vœux non classés** : aucune contrainte imposée, ni autocensure

Conseil : penser à diversifier vos vœux entre des formations sélectives et non sélectives

> **jusqu'à 10 vœux pour des formations sous statut d'étudiant**

Conseil : éviter de ne formuler qu'un seul vœu (en 2018 les candidats ont formulé 7 vœux en moyenne)

> **Jusqu'à 10 vœux supplémentaires en apprentissage**

FORMULER DES VŒUX MOTIVÉS

DU 22 JANVIER AU 14 MARS :

1 candidature = 1 formation + 1 établissement
10 candidatures maximum sous statut scolaire
10 candidatures maximum en apprentissage

Possibilité de faire des vœux multiples *
(jusqu'à 20 sous vœux)

Un vœu multiple = 1 vœu parmi 10 vœux possibles
Vœu multiple = sous-vœux qui correspondent chacun à un établissement donné.

Sous-vœux non classés

* hors ECOLES de commerce et d'ingénieurs, IFSI, EFTS : nombre de sous-vœux n'est pas limité et non comptés dans le nombre maximum de sous vœux autorisés

> **Exemple de vœu multiple : Sophie a fait 1 vœu multiple pour le BTS « Métiers de la chimie » :**

Vœux de Sophie

- **Établissement A**
- **Établissement B**
- **Établissement C**

…

Formations concernées :
BTS, DUT, CPGE, DCG, DN MADE, Ecoles de commerce et d'ingénieurs et du travail social regroupés à l'échelle nationale
IFSI et licences regroupés à l'échelle régionale ou académique

Dans le décompte total des vœux de Sophie, ces demandes comptent pour 1 vœu et 7 sous-vœux.

Aucune candidature ne peut être ajoutée après le 14 mars

LA PRISE EN COMPTE DU PROFIL ET DU PROJET DE CHAQUE LYCÉEN

> Pour l'admission dans les formations sélectives (CPGE, BTS, DUT, écoles, IFSI…)

- la règle : l'admission se fait **sur dossier et dans certains cas par concours ou entretien**
- Des spécificités pour l'accès des bacheliers professionnels / technologiques en BTS / DUT

> Pour l'admission dans les formations non sélectives (licences) et la PACES

- la règle : un lycéen **peut accéder à la licence de son choix à l'université,** dans la limite des capacités d'accueil

- l'université peut lui proposer **un parcours de formation personnalisé OUI-SI** (remise à niveau, cursus adapté…) pour consolider son profil et favoriser sa réussite

- **si le nombre de vœux reçus est supérieur au nombre de places disponibles :** les vœux sont ordonnés par une **commission d'examen des vœux**, après que les dossiers des candidats aient été étudiés pour vérifier leur adéquation avec la formation demandée

PARCOURSUP: QUELLES INFORMATIONS SUR LES FORMATIONS?

Exemple: **BTS Comptabilité et gestion** du lycée X

PARCOURSUP: QUELLES INFORMATIONS SUR LES FORMATIONS?

Exemple: **BTS Comptabilité et gestion** du Lycée X

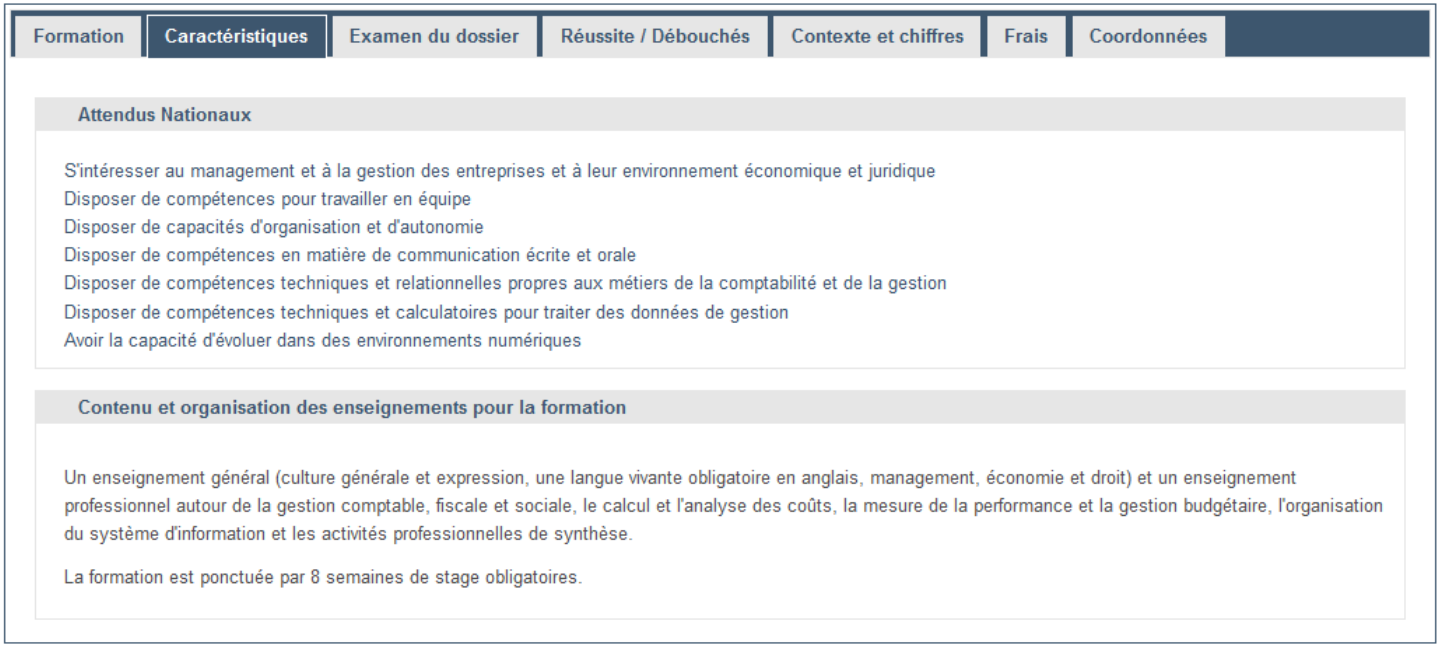

Pour chaque formation :

> Affichage des **connaissances et compétences nécessaires à la réussite** : ces attendus sont définis à l'échelle nationale

PARCOURSUP: QUELLES INFORMATIONS SUR LES FORMATIONS?

Exemple: **BTS Comptabilité et gestion** du Lycée X

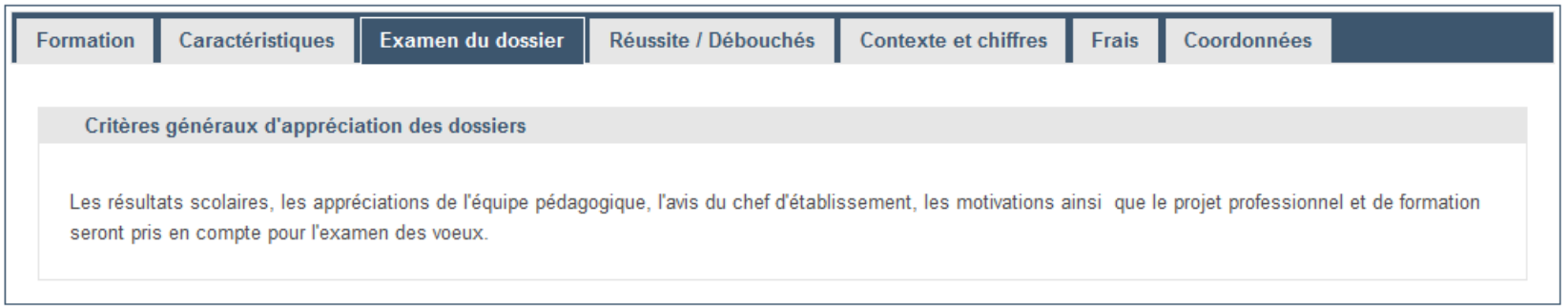

Pour chaque formation :

> Affichage des **critères généraux d'examen des vœux** : ces informations permettent d'éclairer les lycéens sur les éléments de leur dossier qui seront pris en compte par les commissions d'examen des vœux pour formuler leurs réponses.

> Après la phase d'admission : chaque candidat peut demander à la formation dans laquelle il n'a pas été admis les motifs de la décision prise

ELEMENTS PRIS EN COMPTE POUR L'EXAMEN DU DOSSIER PARCOURSUP

Fiche Avenir

La fiche Avenir permet aux formations de mieux connaitre l'élève : elle comprend **les notes de l'élève** (moyennes de terminale, appréciation des professeurs par discipline, positionnement dans la classe), **les appréciations du professeur principal et l'avis du chef d'établissement**

Remarque: Cette fiche ne concerne que les élèves de terminale

Bulletins 1ère et Tle

Les 3 Bulletins de 1ère et les deux premiers trimestres ou 1er semestre de l'année de terminale.

Attestations

Pour les licences mention Droit, mention Sciences et mention STAPS.

Projet de formation motivé

Pour chaque vœu formulé, vous devez expliquer, en quelques lignes, ce qui vous motive pour cette formation, expliciter les démarches faites pour connaître cette formation.

Des conseils pour rédiger votre projet de formation motivé sur onisep.fr

⚠ Pas de possibilité de rajouter des pièces jointes: lettre de recommandation…

LA MOBILITÉ GÉOGRAPHIQUE

Pour les formations sélectives (BTS, DUT, IFSI, écoles…) → Pas de secteur géographique

> La règle : les lycéens peuvent demander les formations qui les intéressent où qu'elles soient, dans leur académie ou en dehors.

Pour les formations non-sélectives (licences, PACES) → Pourcentage de candidats hors secteur géographique

> La règle : les lycéens peuvent demander les formations qui les intéressent dans leur académie ou en dehors

> Pourcentage maximum fixé par l'autorité académique

en 2018, on a constaté une augmentation de 9,5 % du nombre de candidats ayant accepté une proposition pour une formation en dehors de leur académie de résidence

Informations fournies au candidat sur Parcoursup lorsqu'il demande une licence :

> Quand les candidats ne résident pas dans le secteur géographique d'une licence, il est précisé qu'un nombre maximum de candidats hors secteur géographique pourra être fixé si la formation est très demandée,

> **Il est conseillé à un candidat qui souhaiterait faire un vœu dans une licence très demandée située hors de son secteur de formuler un autre vœu pour la même mention de licence si elle est proposée dans son académie**

PARCOURSUP: QUELLES INFORMATIONS SUR LES FORMATIONS?

Exemple: **BTS Comptabilité et gestion** du Lycée X

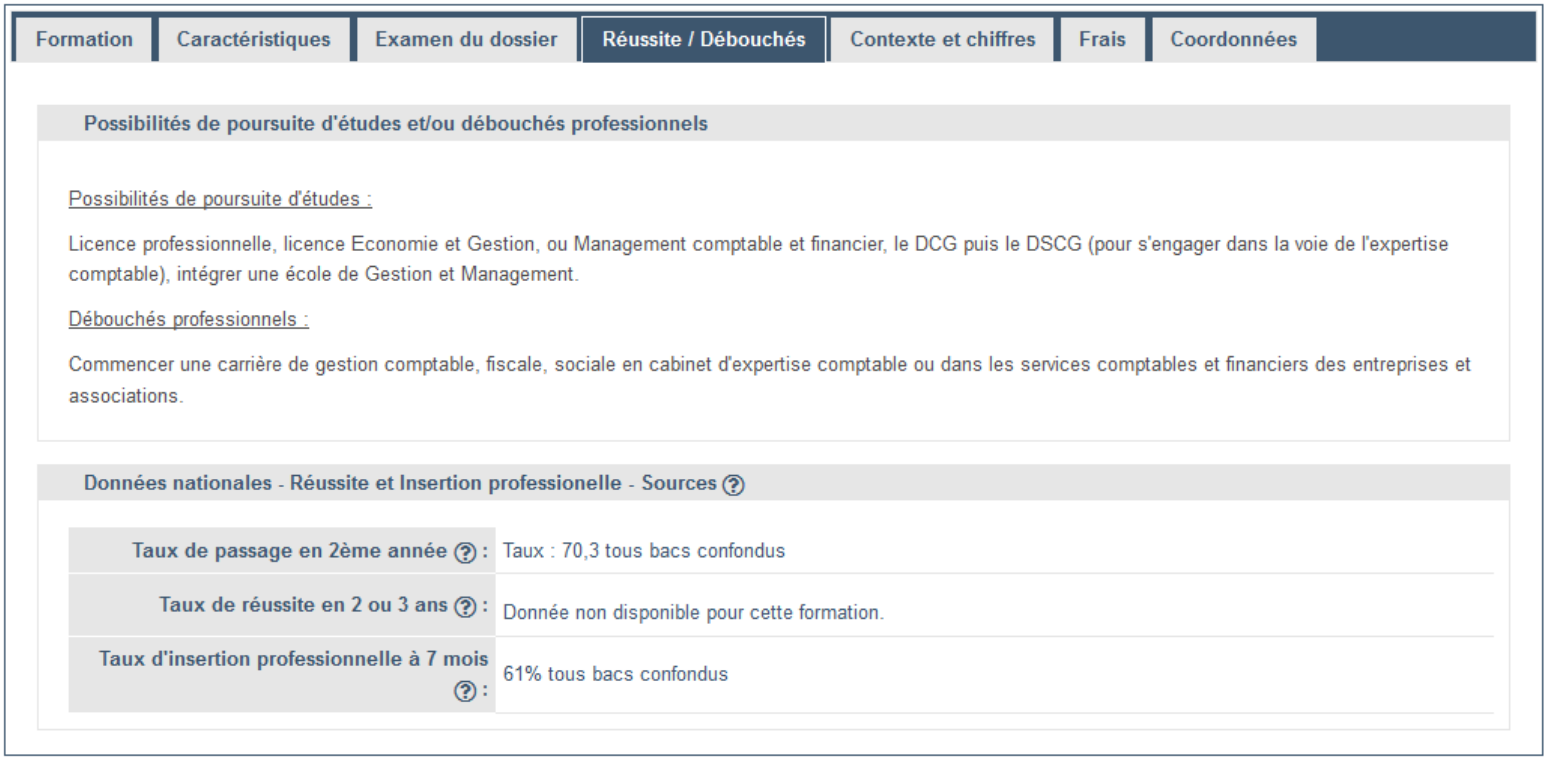

PARCOURSUP: QUELLES INFORMATIONS SUR LES FORMATIONS?

Exemple: **BTS Comptabilité et gestion** du Lycée X

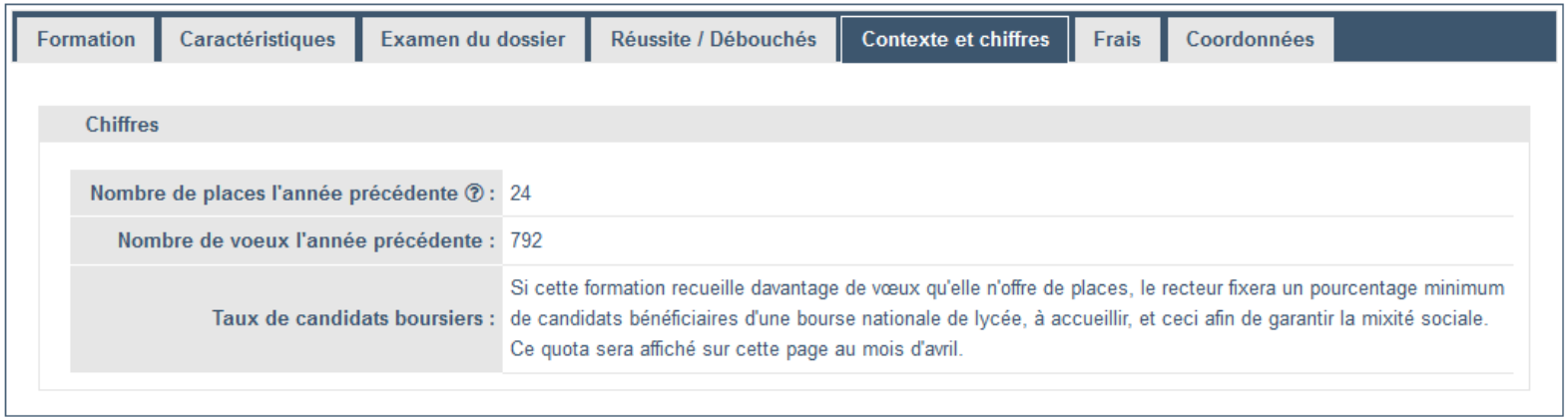

Informations fournies pour chaque formation dès le 22 janvier 2019 :

> Affichage du nombre de places proposées en 2019

> Affichage du nombre de candidats et du nombre d'admis en 2018

> Affichage de la référence au secteur géographique (pour les licences)

3 15 Mai → 19 Juillet 2019
Je reçois les réponses des formations & je décide

15 MAI

Je consulte les réponses des formations sur la plateforme.

Je reçois les propositions d'admission au fur et à mesure et en continu. Puis j'y réponds dans les délais indiqués par la plateforme.

DU 17 JUIN AU 24 JUIN

La procédure est suspendue pendant les épreuves écrites du baccalauréat.

5 JUILLET

Résultats du baccalauréat.

25 JUIN – 14 SEPTEMBRE

Phase complémentaire.

AVANT LE 19 JUILLET

Je confirme mon inscription dans la formation que j'ai choisie selon les modalités précisées sur mon dossier candidat.

PHASE D'ADMISSION : LES LYCÉENS FONT LEUR CHOIX (1)

Dés le 15 Mai, les lycéens reçoivent une réponse de la part des formations pour chaque vœu et chaque sous-vœu formulé :

> Formation sélective (BTS, DUT, CPGE, écoles, …) :

Réponse donnée au futur étudiant	Choix du futur étudiant
OUI (proposition d'admission)	**Il accepte ou renonce**
ou	
En attente d'une place	**Il maintient ou renonce**
ou	
Non	

Rang liste d'attente + Rang du dernier appelé en 2018

Du mercredi 15 mai au dimanche 19 mai : le candidat aura un délai de réponse **de 5 jours** .
A partir du lundi 20 mai , ce délai passera **à 3 jours**.

PHASE D'ADMISSION : LES LYCÉENS FONT LEUR CHOIX (2)

Dés le 15 Mai, les lycéens reçoivent une réponse de la part des formations pour chaque vœu et chaque sous-vœu formulé :

Formation non sélective (licences, PACES) :

Réponse donnée au futur étudiant	Réponse du futur étudiant
OUI (proposition d'admission)	Il accepte ou renonce
ou	
OUI-SI (proposition d'admission)	Il accepte ou renonce
ou	
En attente d'une place	Il maintient ou renonce

Rang liste d'attente + Rang du dernier appelé en 2018

oui – si : le lycéen se voit proposer un **parcours de formation personnalisé** pour se renforcer dans les compétences attendues et se donner toutes les chances de réussir

Du mercredi 15 mai au dimanche 19 mai : le candidat aura un délai de réponse **de 5 jours** .
A partir du lundi 20 mai , ce délai passera **à 3 jours**.

LES INSCRIPTIONS ADMINISTRATIVES

- **Les candidats confirment leur inscription sur Parcoursup** **AVANT LE 19/07** dans la formation choisie selon les modalités indiquées par l'établissement dans votre dossier candidat (rubrique *Message Etablissement*)

- **Les candidats peuvent aussi trouver des informations sur les modalités d'inscription en allant sur le site de l'établissement**

- **Les candidats procèdent à leur inscription administrative** auprès de l'établissement choisi.

DES POINTS D'ETAPE POUR ACCOMPAGNER LES CANDIDATS

> Point d'étape 1 et 2: le 25 juin et le 06 juillet

Pour ces deux points d'étape :

Les candidats « en attente » sur tous leurs vœux : ils doivent indiquer les vœux « en attente » qu'ils souhaitent maintenir dans leur dossier.

Les candidats qui ont déjà accepté une proposition en maintenant un ou des vœux en attente : ils doivent confirmer la proposition acceptée et indiquer les vœux « en attente » qu'ils souhaitent maintenir dans leur dossier.

> Point d'étape 3 : du 17 au 19 juillet 2019

Les candidats qui ont accepté une proposition mais ont maintenu un/des vœu(x) en attente devront, dans la période définie, confirmer leur choix d'inscription dans la formation acceptée.

Les candidats qui, avant ce point d'étape, ont déjà accepté définitivement une proposition d'admission ne sont pas concernés par celui-ci.

UN ACCOMPAGNEMENT DE MAI À SEPTEMBRE

Un accompagnement est garanti pour tous les lycéens qui n'ont pas reçu de proposition et qui souhaitent trouver une place dans une formation proposée sur Parcoursup :

> Les lycéens qui n'ont reçu que des réponses négatives de la part de formations sélectives (BTS, DUT, école, CPGE …) peuvent demander **un accompagnement au lycée ou dans un CIO dès la mi-mai**

> Ils peuvent formuler de nouveaux vœux dans des formations disposant de places disponibles pendant **la phase complémentaire de fin juin à mi-septembre**

> Ils peuvent solliciter **l'accompagnement de la Commission d'Accès à l'Enseignement Supérieur** (CAES) dans chaque académie **après les résultats du bac**

UNE ASSISTANCE TOUT AU LONG DE LA PROCÉDURE

> **La messagerie contact** depuis le dossier candidat

>**Les réseaux sociaux pour suivre l'actu Parcoursup :**

@Parcoursup_info

@Parcoursupinfo

> **Le numéro vert** à compter du 22 janvier :

0 800 400 070

ONISEP : GUIDES RENTRÉE 2019

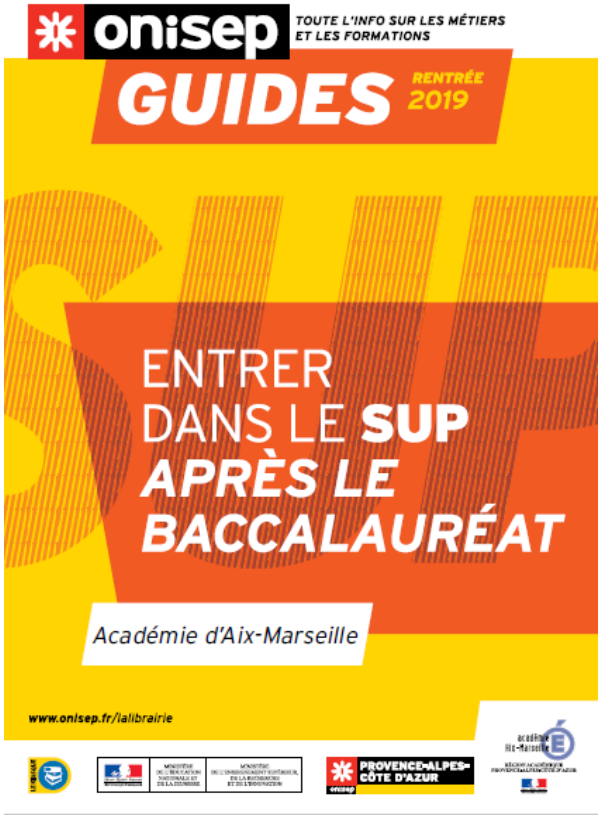

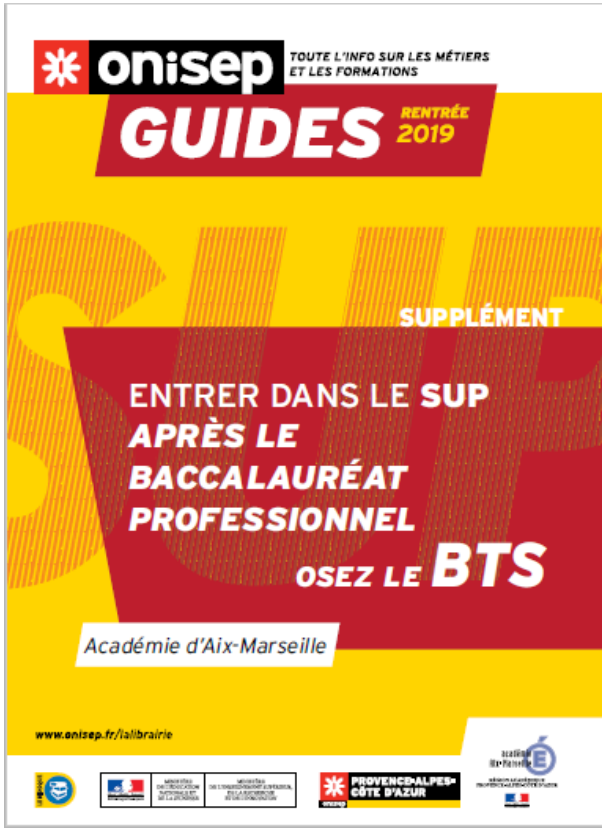

Distribué GRATUITEMENT à chaque élève de Terminale

CONSEILS AUX CANDIDATS

> Prendre conseil : auprès du P.P., du Psy. EN du lycée, des ambassadeurs étudiants et des enseignants du supérieur).

> Penser à **diversifier** vos vœux entre des formations sélectives et non sélectives**.**

> Consulter les tutoriels mis à votre disposition tout au long de la procédure.

> Eviter de ne formuler qu'un seul vœu (en 2018, les candidats ont formulé 7 vœux en moyenne).

> Attention à l'utilisation des **tablettes et smartphones**, préférer l'utilisation d'un ordinateur pour disposer de toutes les fonctionnalités du site.

> Aucun vœu ne pourra être ajouté **au-delà du 14 mars 2019**, ne vous censurez pas au moment de la formulation des vœux. Vous aurez encore la possibilité de supprimer ou renoncer à un de vos vœux après cette date.

> Un vœu non confirmé avant le 3 Avril n'est pas pris en compte.

> Respecter le calendrier ainsi que les délais de réponses aux établissements d'accueil.

parcoursup

Entrez dans l'enseignement supérieur

parcoursup.fr

@Parcoursup_info

@Parcoursupinfo

etudiant.gouv.fr

@etudiantgouv

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE ET
DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION